



CONCOURS DE SCULPTURES « LIL'ÔSCULPTURES »

Fonds de dotation Interconstruction & Halage

- Appel à projet -

PRÉSENTATION

Le Fonds de dotation Interconstruction et l'association Halage lancent la première édition du concours artistique « LIL'ÔSCULPTURES ».

L'association Halage mène un projet de re-végétalisation et de développement d'activités écologiques sur une friche industrielle ouverte au public située sur la pointe nord de L'Île-Saint-Denis. Le Fonds de dotation Interconstruction, mécène dans « l'art de cultiver la ville » apporte son soutien financier et artistique à ce projet citoyen afin d'améliorer notre patrimoine commun dans les périphéries de la capitale.

Cette friche industrielle située en zone Natura 2000 offre une matière première à la création contemporaine, grâce à une grande quantité de matériaux disponibles et entreposés sur place et qui pourraient être la

source d'inspiration pour un projet de sculpture. L'œuvre d'art créée, à travers le recyclage de matériaux de construction, sera un point fort du paysage naturel et offrira une visibilité au travail de l'artiste sélectionné.e. La création de sculptures à partir des matériaux existants correspond à la philosophie du projet de Lil'Ô dans une idée de circularité et de réemploi. Il s'agit également de placer l'art contemporain au cœur du défi écologique comme une réponse durable à la préservation du paysage et un catalyseur de questionnement collectif.

Le site de Lil'Ô accueille déjà plusieurs activités écologiques telles que le compostage industriel à partir des déchets alimentaires, une ferme horticole pour la production de fleurs coupées locale et un pôle « terre » constitué d'activités autour de la recherche sur les sols.

LE PROJET DE LIL'Ô EN 2021

L'objectif de 2021 du projet Lil'Ô est également de préfigurer l'extension du parc départemental de L'Île-Saint-Denis en créant un lieu permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire dans un contexte de densité urbaine et de manque d'espaces verts:

- L'association Halage développera des visites organisées et encadrées sur le site. Pour cela, un parcours didactique de sensibilisation à la préservation de la biodiversité est en cours d'installation.
- Le projet « LIL'ÔSCULPTURES » avec la création d'une sculpture à partir du recyclage de matériaux sur site s'inscrit dans cette démarche pédagogique de sensibilisation. Des visites explicatives des œuvres seront organisées auprès des écoles de la Seine-Saint-Denis, dans le but de faire valoir la cohabitation entre l'art, le recyclage et le paysage.

L'histoire de l'Art du recyclage, sera mis en lumière par une équipe de médiateurs culturels. Ils s'appuieront sur l'idée que « tout existe déjà », il suffit de poser un regard neuf et imaginatif sur les matériaux pour composer « avec » la matière et le vivant.

DESCRIPTION

Le IN Seine-Saint-Denis, la marque territoriale de la Seine-Saint-Denis contribuera à la valorisation et la communication autour du concours de LIL'ÔSCULPTURES. Dans le cadre de ce concours qui sera lancé le 3 mai, 3 artistes seront sélectionné.e.s par un jury et seront invité.e.s à visiter le site de Lil'Ô afin de visualiser l'environnement de la friche et les éléments disponibles dans le but de conceptualiser une proposition de sculpture. Les projets des 3 artistes retenu.e.s seront évalués et le/la lauréat.e sélectionné.e par le jury composé de personnalités de l'art, d'acteurs locaux, de représentants d'Halage et du Fonds de dotation Interconstruction pourra alors créer son œuvre sur le site de Lil'Ô. L'inauguration aura lieu le 17 septembre 2021 à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Le projet LIL'ÔSCULPTURES sera renouvelé en 2022 afin que ce rendez-vous culturel mette en lumière la création contemporaine dans ce lieu protégé.

ENJEUX MAJEURS

Le concours LIL'ÔSCULPTURES organisé par la collaboration du Fonds de dotation Interconstruction et l'association Halage a pour vocation de soutenir la création artistique contemporaine, en l'insérant dans le paysage urbain et naturel. Le site de Lil'Ô deviendra ainsi un berceau naturel et attractif de la sculpture contemporaine en extérieur.

L'éducation par l'art est au cœur du projet LIL'ÔSCULPTURES. Les sculptures seront des supports à la rêverie, à l'imaginaire et des invitations à la réflexion sur un monde plus durable.

LES ORGANISATEURS

Fonds de dotation Interconstruction

Créé en 2019, le Fonds de dotation Interconstruction accompagne des projets citoyens par son mécénat. Nous développons des idées prometteuses sur le rôle que chacun.e d'entre nous peut jouer dans la co-construction de l'espace public et du lien social. Les quatre champs dans lesquels nous agissons sont l'art, l'environnement, le sport et la littérature.

Notre soutien financier s'adresse à des initiatives développées en Ile-de-France et qui répondent aux spécificités de cette région. Le Fonds de dotation Interconstruction a pour objectif de faire rayonner des volontés locales qui ont en commun de chercher à améliorer durablement notre qualité de vie, notre plaisir d'habiter dans les périphéries de la capitale, et le goût d'apprendre ensemble.

Il est pour nous essentiel de réserver à la création contemporaine une place centrale dans nos actions. L'art est l'espace où la pensée respire, et il trouve du sens à être présent dans notre quotidien. Personnelles, esthétiques ou sociétales, les questions soulevées par les artistes et leurs œuvres nous sont nécessaires pour garder toutes les discussions ouvertes et pour activer les remises en question.

Nous croyons à l'expérimentation, à une temporalité de la production qui admet les doutes, les tâtonnements et les bifurcations. Nous voulons donc offrir aux artistes des opportunités de recherche et d'exposition et pouvoir les soutenir à toutes les étapes de leur carrière. Offrir une visibilité à leur travail, c'est aussi construire des passerelles culturelles pour ouvrir au plus grand nombre l'accès à leur réflexion.

L'association Halage

Halage est une association loi 1901, Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) d'intérêt général et Organisme de formation habilité pour des diplômés de niveau 5. Née en 1994 de l'initiative de citoyens sur le territoire de L'Île-Saint-Denis (93), l'association cherche alors à favoriser l'émergence d'actions autour de l'intuition que l'inclusion de personnes en situation de grande précarité et l'amélioration du cadre de vie peuvent se réunir au sein d'un projet commun.

Aujourd'hui, Halage intervient sur quatre départements franciliens (75, 92, 93, 95) dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle dans le secteur des espaces verts, naturels ou agricoles, au travers de chantiers d'insertion, de formations pour adultes, de jardins solidaires, de projets de développement de la Nature en ville.

In Seine-Saint-Denis

In Seine-Saint-Denis est la marque territoriale créée à l'initiative du Département en 2016, pour valoriser les actions emblématiques du territoire et bousculer les représentations. Le In Seine-Saint-Denis est une démarche participative sous la forme d'un réseau d'ambassadeurs

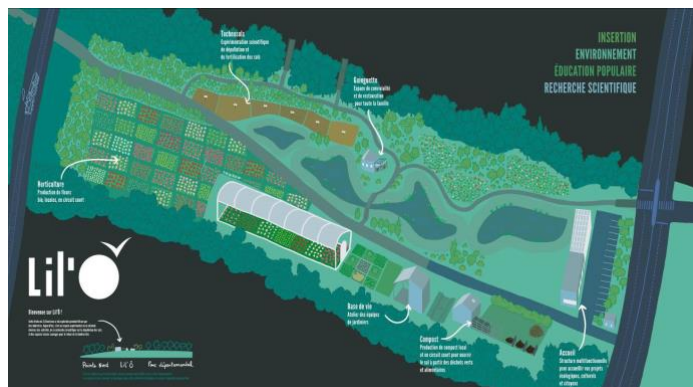
et ambassadrices (entrepreneurs, associatifs, artistes, ...), qui, à travers leur activité actuelle ou à venir, participent chacun à leur niveau à mettre en avant le territoire, ses habitants et son identité.

L'action collective et horizontale de la marque territoriale vise à promouvoir l'émergence de talents, et la production ou création made in Seine Saint Denis sous différentes formes (Concours, Appels à projets, podcasts, défis créatif, applications, ...)

Ce réseau de près de 1 000 ambassadeurs-drices incarne notre territoire et ses initiatives engagées, innovantes autour de dynamiques partagées.

LE LIEU

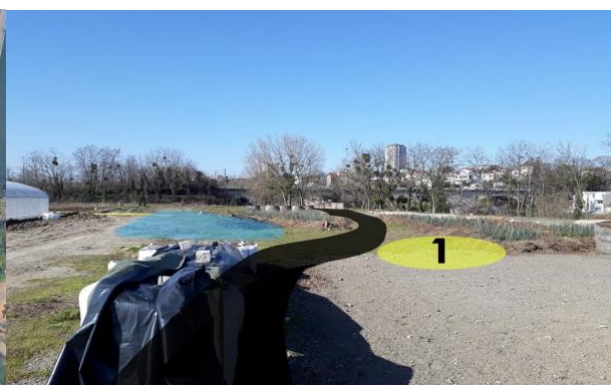
- Zone géographique : Le site de Lil'Ô, pôle d'activité écologique et citoyenne de 3,6 ha, est situé au cœur de la zone Natura 2000 de l'Île-Saint-Denis.
- Adresse : Avenue du Pont d'Epinay, 93450 L'Île-Saint-Denis.



Le projet Lil'Ô



Le plan du parcours LIL'ÔSCULPTURES



Lieu de la 1^{er} oeuvre de LIL'ÔSCULPTURES

Article 1 : PRÉSENTATION

Appel à candidature pour la création d'une sculpture.

Ce concours se déroulera en deux phases :

- Première phase : sélection de trois candidat.e.s parmi tous les participants.
- Seconde phase : sélection du lauréat parmi les trois candidats de la première phase.

Article 2 : LE CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours LIL'ÔSCULPTURE se déroulera du 3 mai au 19 septembre 2021 :

- Date d'ouverture aux inscriptions : 3 mai 2021
- Date de clôture des inscriptions : 31 mai 2021
- Sélection par le jury des 3 artistes retenus : 10 juin 2021
- Visite du site pour les 3 artistes retenus : du 11 juin au 18 juin 2021
- Date de clôture pour la réception des 3 projets : 1^{er} juillet 2021
- Sélection par le jury du/de la lauréat.e: 10 juillet 2021
- Construction de l'œuvre par l'artiste : du 16 août au 17 septembre 2021
- Date de l'inauguration : 19 septembre 2021 à l'occasion de la Journées européennes du patrimoine

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Âge requis : à partir de 18 ans
- L'artiste candidat.e. doit être inscrit.e à la maison des artistes. Il/elle doit avoir déclaré son activité d'artiste et/ou disposer **d'un numéro SIRET.**
- **L'artiste doit avoir un lien avec le territoire de la Seine-Saint-Denis** dans son acceptation la plus ouverte : en être originaire, y vivre, y développer un projet, y avoir été exposé ou en avoir le projet.

- Chaque participant devra déposer **une seule** oeuvre créée spécialement pour le concours. L'oeuvre doit être **personnelle** et **libre de droit**.
- La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement :

Article 4 : CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour la première sélection à remettre jusqu'au 31 mai 2021 :

- Un dossier doit être envoyé en format **pdf** :
- Le dossier doit comporter un **texte expliquant le lien de l'artiste avec le territoire de la Seine-Saint-Denis**
- Le **portfolio** de l'artiste
- Une **courte biographie** de l'artiste
- Les **coordonnées** de l'artiste ainsi que son numéro de **SIRET**

Pour la deuxième sélection parmi les 3 artistes retenus à remettre jusqu'au 1 Juillet 2021 :

- Un dossier en format **pdf** de proposition de sculpture à partir des **matériaux de construction sur le site** :
- Le dossier doit prendre en compte les **mots clés** : expérimentation, conceptualisation, témoignage, imagination, nature, recyclage
- **Un texte descriptif** pour expliquer le projet et **sa faisabilité**
- **Une page d'analyse des risques potentiels**

Article 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères pour la première sélection :

- La valeur artistique du portfolio
- Le lien de l'artiste avec le territoire

Critères de l'œuvre pour la seconde sélection :

- **La pertinence** (la compréhension des enjeux)
- **L'originalité** (la capacité à proposer des approches, des thématiques ou des angles de vues inédits)
- **La pédagogie** (la capacité à faire passer un message et à sensibiliser)
- **La démarche sociale et participative** (engagement, témoignage efficace, dynamique sociétale)
- **la compatibilité avec la fréquentation du site par des enfants**
- **La faisabilité du projet et la sécurité pour l'accueil du grand public**

Article 6 : RÉMUNÉRATION DU CONCOURS

A l'issue du concours LIL'ÔSCULPTURES, les prix suivants seront remis :

- À l'artiste lauréat.e. : 4 500€
- Aux 2 artistes retenu.e.s dans la première sélection et ayant proposé une œuvre non sélectionnée: 500 €

Article 7 : JURY DU CONCOURS

- Le jury du concours qui réalisera la première et la seconde sélection dans le cadre du concours LIL'ÔSCULPTURE est composé des 5 membres suivants :
- Paul Ardenne, historien de l'art Français
- Une représentante élue de la ville de L'Île-Saint-Denis : Sophie Bosquillon
- Une représentante de la marque de territoire départementale: Axelle Poulaillon
- Un.e représentant.e. du Fonds de dotation Interconstruction
- Un.e représentant.e. de l'association Halage

Article 8 : NATURE DES DROITS CÉDÉS

Le/la Lauréat.e. accepte par avance que les 4 500 euros de récompense comprennent l'acquisition de l'œuvre ainsi que la cession des droits d'auteur et l'utilisation de l'image de la sculpture à des fins de communication et d'exploitation commerciale.

Le présent règlement est consenti pour tous pays et pour toute la durée des droits d'auteur et de ses ayants droits. Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de l'Œuvre, ses plans et ses croquis.

L'Artiste cède aux organisateurs les droits d'exploitation à savoir le droit de représentation comprenant le droit de communiquer au public l'Œuvre notamment, dans toutes les présentations publiques, les opérations de publicité et de promotion.

Le droit de représentation peut se réaliser sur tout support et selon tout format.

Un contrat sera signé par l'Artiste avec les organisateurs.

Article 9 : LE DROIT MORAL DE L'ARTISTE

Les organisateurs s'engagent à respecter le droit moral de l'Artiste. Toute publication ou communication sur l'Œuvre effectuée par les organisateurs devra mentionner que celle-ci a été réalisée par l'Artiste.

Par ailleurs, les mentions suivantes devront obligatoirement apparaître :

- le titre de l'Œuvre,
- l'année de réalisation,
- le nom de l'Artiste,
- la localisation de l'Œuvre,
- le propriétaire.

L'Artiste ou ses ayants droit s'engagent à ne pas s'opposer à la dépose de l'Œuvre en cas d'évolution importante, architecturale ou urbaine, du site concerné.

L'Artiste ou ses ayants droit s'engagent à ne pas former de recours et à ne pas adresser de demandes d'indemnités auprès des organisateurs.

Article 10 : DROIT À L'IMAGE DES PARTICIPANTS

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, image etc... à des fins de communication concernant l'organisation de ce concours sur tout type de support et à titre gratuit.

Les organisateurs s'engagent à indiquer le nom de l'artiste sur chacune des photos utilisées.

Article 11 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable des dégâts subis par l'œuvre pendant toute la durée du concours. Il en est de la responsabilité de l'artiste.

Article 12 : TRAITEMENT DES DONNÉES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours sont destinées exclusivement aux organisateurs.

Article 13 : CONTENTIEUX

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, du règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être amené devant le Tribunal judiciaire du lieu d'installation de l'Œuvre.

Article 14 : CONTACTS ET LIENS

Pour toutes questions complémentaires relatives à ce concours, vous pouvez prendre contact à l'adresse concours@fdd-interconstruction.fr